

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi quinze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

07 Décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	19

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mme VANCLEF Carine, Mr BOBIN Franck, Mr CHATELAIN Jackie, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr D'HIVERS Gérard, Mr ENGRAND Olivier, Mr PHILIPON Vincent, Mr WALLE Dominique, Mr DESUMEUR Alex, Mr MADIOT Claude, Mr ROUTIER Thierry
Secrétaire de séance : Madame BILLECOQ Elisabeth

Renouvellement du marché de la billettique autonome « légère » auprès de la CATP	Rapport
	N°12

Par délibération n°10 du Comité syndical du 06 février 2018, le S.I.T.U.S a fait l'acquisition d'une billettique autonome « légère » auprès de la Centrale d'Achats des Transports Publics (CATP).

Le marché a été passé par la CATP avec la société « Ubi Transport » sous forme d'un accord-cadre avec un lot acquisition de matériel et un lot fonctionnement.

Cet accord cadre arrive à échéance le 28 février 2021.

Aussi, pour continuer à utiliser le système billettique déployé actuellement sur les réseaux TUS et Scol'Tus, le S.I.T.U.S doit renouveler le marché avec la société « Ubi Transport » par le biais de la CATP à travers trois lots :

- Lot n°2 : Contrat de fonctionnement logiciel et matériel de la solution 2Place,

- Lot n°3 : Évolutions logicielles des solutions 2School et 2Place,
- Lot n°4 : Acquisition et maintenance de matériels complémentaires pour les solutions 2School et 2Place.

En contrepartie des prestations effectuées par la CATP au titre de son activité d'achat centralisée, le S.I.T.U.S devra verser à cette dernière une rémunération correspondant à 5 000 € HT.

Les projets de conventions à passer avec la CATP sont annexés à la présente délibération.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à lancer la procédure auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public pour renouveler le marché avec « Ubi Transports ».

Avis favorable du bureau syndical.

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, après délibération autorisent le Président à :

- lancer la procédure auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public pour renouveler le marché avec la société « Ubi transport » et en particulier les lots :
 - Lot n°2 : Contrat de fonctionnement logiciel et matériel de la solution 2Place,
 - Lot n°3 : Évolutions logicielles des solutions 2School et 2Place,
 - Lot n°4 : Acquisition et maintenance de matériels complémentaires pour les solutions 2School et 2Place.
- effectuer les formalités subséquentes,
- engager les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 16 décembre 2020
Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier ENGRAND

